

# BONDY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2026

#### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**16.04.26-04**

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18 heures, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le 9 avril, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

#### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Stephen HERVE  
Madame Joëlle MOTTE  
Monsieur Patrick GIBERT  
Madame Christelle LE GOUALLEC  
Madame Nezha DECOURRIERE  
Madame Chanaz RODRIGUES  
Madame Mariata BERTE  
Monsieur Christian BILLOTTE  
Madame Myriam MANSOURI  
Monsieur Patrice PEYTAVIN, UDAF  
Madame Chantal GARDET, BONDY VADROUILLE  
Madame Sylvette GIRAUD, CROIX ROUGE FRANCAISE  
Monsieur Antoine CHABOT, SECOURS CATHOLIQUE  
Madame Sanaa HARNOUFI, LES RESTOS DU CŒUR  
Madame Eliane LOUISON, LE LIEN SOCIAL  
Madame Samira BOUJNANE, 10/DYS

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES, ONT DONNE PROCURATION :

Madame Sandra QUERON, EQILIB donne pouvoir à Monsieur Stephen HERVE

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey GUENICHE, Directrice du CCAS



## **DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS ELUS ET DESIGNES DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **LE CONSEIL,**

**CONSIDERANT** que lors de la séance du 12 février 2022, le Conseil municipal a procédé à la désignation des nouveaux représentants qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS, par la délibération n°DCM2026-026 du Conseil municipal du 4 avril 2026 portant sur la désignation des huit représentants au Conseil d'administration du CCAS.

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article 11 du Décret n° 95.562 du 6 Mai 1995, les huit représentants des associations œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la personne âgée et la personne retraitée, de la personne handicapée ainsi qu'un représentant de l'Union Départementale des Familles ont été nommés par le Maire,

**CONSIDERANT** la délibération du règlement intérieur n°31/03/2022-08

**CONSIDERANT** que la commission permanente est une instance, émanant du Conseil d'administration,

**CONSIDERANT** qu'au sein de la commission permanente sont traités les dossiers d'aides facultatives et les aides EAU PUBLIQUE PAR EST ENSEMBLE,

**CONSIDERANT** que le Président ou sa Vice- présidente par délégation participe de droit à la commission

**CONSIDERANT** que des représentants élus et désignés doivent y participer, soit 4 administrateurs élus titulaires ou suppléants et 4 administrateurs désignés titulaires ou suppléants

Sur proposition du Président,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **DESIGNE**

- 4 administrateurs Elus Titulaires : Monsieur Patrick GIBERT, Madame Christelle LE GOUALLEC, Madame Nezha DECOURRIERE et Monsieur Christian BILLOTTE ;  
et suppléants : Madame Chanaz RODRIGUES, Madame Mariata BERTE et Madame Myriam MANSOURI

- 4 administrateurs Désignés Titulaires : Monsieur Patrice PEYTAVIN, Madame Chantal GARDET, Madame Sylvette GIRAUD et Madame Samira BOUJNANE ;  
et suppléants : Madame Eliane LOUISON, Madame Samira HARNOUFI et Madame Sandra QUERON

**AUTORISE** le Président ou sa Vice –présidente de la Commission à signer toutes pièces se rapportant à ce dispositif.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME  
LE PRESIDENT DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

